

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 027-200066405-20240930-CC_DD_128_2024-DE



ESPACE FRANCE RÉNOV'

SOLIHA NORMANDIE SEINE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Avenant n°2

Renouvellement pour 12 mois

(1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DU SOUTIEN DE L'ESPACE FRANCE RÉNOV DU DÉPARTEMENT DE L'EURE ET DU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME SARE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Le présent avenant à la convention est établi entre :

- **La Communauté de Communes Roumois Seine**, sis 666 rue Adolphe Coquelin – 27310 Bourg-Achard, représentée par son Président, Monsieur Sylvain BONENFANT, agissant en vertu de la délibération n° X du Conseil Communautaire en date du XX/XX/XXXX et désigné ci-après « CCRS »,
- **L'Espace France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine**, association de loi 1901, dont le siège social est situé 20 rue Joséphine à Evreux, représenté par sa Présidente, Madame Diane LESEIGNEUR,

Préambule

La Communauté de Communes Roumois Seine a souhaité s'inscrire dans le cadre du programme SARE en apportant un soutien financier à l'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Normandie Seine, depuis le 1^{er} janvier 2021. L'Espace Conseil FAIRE a changé de nom pour devenir au 1^{er} janvier 2022, l'Espace France Rénov', en lien avec le lancement du service public France Rénov' initié par le Gouvernement. Afin de garantir la continuité du service public, l'Espace France Rénov' poursuit les mêmes missions.

Dans le cadre d'un courrier ministériel en date du 24 avril 2023, il a été indiqué qu'au 1^{er} janvier 2024, la continuité du soutien de l'Etat dans le service public sera garantie pour une année supplémentaire. Il est donc nécessaire de procéder à la réalisation d'un troisième avenant à la convention initiale afin de permettre la poursuite des missions de l'Espace France Rénov' au sein de la CCRS.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 sur le territoire, l'Espace France Rénov' a réalisé 914 actes d'information, de conseil et d'accompagnement en faveur d'une rénovation énergétique performante.

Face à cette opportunité et ses résultats, la Communauté de Communes Roumois Seine a donc décidé de renouveler son soutien à l'Espace France Rénov' pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, la convention signée entre les parties, sans modification des objectifs et dispositions financières.

Il redéfinit la durée de l'opération en modifiant l'article 6 et les modalités de paiement en modifiant l'article 8 de cette même convention.

Article 2 – Durée de la convention

L'article 6 est modifié comme suit :

La présente convention est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra être reconduite (et/ou complétée) par avenant.

Article 3 – Modalités de paiement

L'article 8 est modifié comme suit pour l'année 2024 :

- 80 % du montant annuel fixé à 12 164,10 €, soit 9 731,28 € à la date anniversaire de la signature de la convention initiale, et au plus tard le 1^{er} avril de l'année en cours
- 20 % du montant annuel, soit 2 432,82 € au terme de l'action annuelle, sur production du bilan de l'action, avant le 1^{er} avril de l'année suivante.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

A _____, le

A Évreux, le

Le Président de la
Communauté de
Communes Roumois Seine

Présidente de SOLIHA
Normandie Seine

Sylvain BONENFANT

Diane LESEIGNEUR